



DEPARTEMENT DE LA MANCHE

PORTS DE SAINT VAAST LA HOUGUE ET TATIHOU CONSEIL PORTUAIRE DU 10 NOVEMBRE 2015 À 17H00

RAPPORT PARTIEL 2015

PORT DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

I - DOMAINE ADMINISTRATIF

a) Délimitation

En application de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, sa mise à disposition du département de la Manche a été constatée par procès-verbal en date du 4 juillet 1985.

Le port de Saint-Vaast-la-Hougue a été délimité par arrêté du président du conseil général en date du 20 décembre 1988.

b) Occupation

Concession

Société Publique Locale

Le port de Saint-Vaast-la-Hougue fait l'objet d'un contrat de délégation de service public pour l'exploitation du port de plaisance, de pêche et de commerce de Saint-Vaast-la-Hougue passé entre le conseil général de la Manche et la société publique d'exploitation portuaire de la Manche en date du 1^{er} avril 2014. Son échéance est fixée au 31 décembre 2043.

Une convention de gestion d'une portion du domaine public départemental situé sur la commune de Saint-Vaast-la-Hougue a été passée entre la commune et le conseil général de la Manche ayant pour objet de définir les conditions de mise à disposition au profit de la commune. Son échéance est fixée au 31 décembre 2016.

c) Police

Par arrêté N° 2011-269 en date du 12 septembre 2011, le président du conseil général de la Manche a approuvé l'actualisation du règlement particulier de police applicable au port de Saint-Vaast-la-Hougue.

Par arrêté N°2014-83 en date du 3 février 2014, le président du conseil général de la Manche a approuvé la réglementation de l'exploitation de la zone technique.

II - DOMAINE ECONOMIQUE

Données partielles établies depuis le 01 janvier 2015

a) Port de pêche

Nombre de navires professionnels recensés : **32**

b) Port de commerce

Passages

- **57 518 passages** effectués entre Saint-Vaast-la-Hougue et Tatihou du 1^{er} janvier au 30 septembre 2015.

- c) Port de plaisance
Contrats location à l'année : 653
Nombre de location au mois : 106
Nombre de nuitées : 5436

III - DOMAINE TECHNIQUE (données du gestionnaire)

Travaux d'entretien 2015 :

- peinture musoirs entrée du port
- réparation ponton après sinistre
- création d'un accès à l'atelier du port
- gros entretien sur station pompage

Travaux d'investissement 2015 :

- complément vidéo surveillance

Travaux d'investissement envisagés pour 2016 :

- rejointoiement quais (mars-avril)
- dévasement du bassin 2016-2017(en cours de consultation)

PORT DE TATIHOU

I - DOMAINE ADMINISTRATIF

a) Délimitation

Le port de Tatihou a été délimité par arrêté préfectoral en date du 28 décembre 1983.

En application de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, sa mise à disposition de la commune de Saint-Vaast-la-Hougue a été constatée par arrêté préfectoral en date du 3 janvier 1984.

Par arrêté préfectoral en date du 19 février 1991, le port de Tatihou a été transféré au département de la Manche.

b) Occupation

Le port de Tatihou ne fait pas l'objet de concession ou d'occupation temporaire.

c) - Police

Par arrêté du 19 juillet 2001, le président du conseil général a approuvé l'actualisation du règlement particulier de police applicable au port de Tatihou.

II - DOMAINE TECHNIQUE

Travaux effectués par l'équipe d'entretien de l'agence portuaire

Depuis le début de l'année 2015, les travaux suivants ont été réalisés :

- nettoyage mensuel de la cale de mise à l'eau ;
- peinture rambarde ;

Travaux d'investissement 2015

- confortement du musoir